



Des messages forts pour le ministre de la Santé et de la Prévention.

Paris le 06 mars 2025- La FNI a été reçue ce jour par Yannick Neuder, ministre de la Santé et de la Prévention. Des échanges très directs en pleine réforme des vecteurs législatifs et règlementaires de la profession.

Au lendemain de l'examen de la proposition de Loi infirmière par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, la FNI a très directement interpellé le ministre sur l'urgence à adopter ce texte.

La Fédération Nationale des Infirmiers va peser dans les prochaines semaines pour que le texte soit inscrit à l'agenda du Sénat. Elle demande au gouvernement de soutenir concrètement cette proposition de Loi et d'œuvrer pour accélérer le dispositif de navettes parlementaires sur ce texte.

Elle a aussi clairement exposé au ministre que l'ouverture des négociations conventionnelles ne pouvait pas attendre la promulgation du Décret en Conseil d'État et des arrêtés correspondants.

La Fédération Nationale des Infirmiers demande au ministre d'établir la lettre de cadrage d'ouverture de négociations conventionnelles pour les infirmiers dans les meilleurs délais. Au regard de l'incertitude en termes de stabilité parlementaire, des échéances électorales à venir (campagne présidentielle), des risques qui planent en termes de censure gouvernementale, nous devons découpler nos échéances conventionnelles des échéances législatives (adoption de la PPL N° 654).

La Fédération Nationale des Infirmiers n'attendra pas encore des mois que de vaines promesses se traduisent dans le champ conventionnel.

Contact :
Daniel Guillerm Président
Portable 06 08 84 50 27